



Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 octobre 2025

Présents : Elodie Pasquet, Mickaël Rault, David Besmier, Arnaud Dumoulin, Caroline Besnier, Isabelle Claude-Russo, Clément Dumoulin, Aurélie Fenollosa, Thomas Le Batard, Christopher Stonham

Absents :

Hector Cuadrado Rica

Christian Le Baron a donné son pouvoir à Michaël Rault

Nathalie Métivier a donné son pouvoir à Isabelle Claude-Russo

Arnaud Saint-James a donné son pouvoir à Elodie Pasquet

Invité : Guillaume Bénard

Secrétaire de séance : Aurélie Fenollosa

Les deux délibérations concernant les projets de la communauté de communes CCVOO (transfert de charges consécutif à la mise à disposition du gymnase de St Martin de May à la communauté de communes et à la reconnaissance d'intérêt communautaire de nouvelles voiries, et transfert de la compétence production d'énergies renouvelables (EnR) à la communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon), n'ont pas été approuvées à la majorité. La CCVOO a été informée.

Clément Dumoulin pose la question de la délégation partielle ou totale car cela enlève la possibilité aux communes de participer.

Caroline Besnier signale que sur les questions énergétiques, la Communauté de Communes dispose d'une personne référente spécialisée.

David Besmier pense qu'il est dommage de laisser à la Communauté de Communes le pouvoir décisionnaire sur les projets et qu'il est toujours possible de consulter la personne ressource de la Communauté de Communes en cas de projet communal.

L'ordre du jour est inversé et débute par le point n° 2 pour libérer ensuite Monsieur Bénard.

Point n°2) Convention de partenariat avec le groupe Mammalogique Normand dans le cadre du programme régional « Piqu'en Ville »

Intervention de Guillaume BENARD.

L'opération «Piqu'en Ville» est un programme régional du Groupe Mammalogique Normand (GMN) qui peut être mis en place grâce au partenariat avec la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO). Il permet de remettre de la biodiversité dans les jardins privés. Il a été constaté un taux de mortalité important des hérissons, c'est pourquoi des passages entre terrains favoriseraient les déplacements des petits animaux.

Le projet permet d'améliorer la perméabilité du tissu urbain en faveur de la petite faune terrestre, chez les habitants volontaires, notamment le Hérisson d'Europe, à travers :

- La création de passages (15 cm) dans murs et clôtures (publics et privés),
- La mobilisation citoyenne et l'accompagnement des collectivités.

Trois niveaux d'engagement sont proposés (au choix) :

1. Compagnonnage simple : 1 jour d'intervention = 100 € Formation + suivi simple
2. Compagnonnage + temps fort (manifestation, week-end, etc.) : 5 jours = 500 Formation + recensement des jardins + organisation d'un événement
3. Accompagnement complet : 10 jours = 1 000 € Plan de communication, cartographie, accompagnement global, formation, coordination des actions.

La commune de Vieux a l'opportunité de mettre en place ce projet en 2026, il ne manque que feu vert du conseil municipal.

Elodie Pasquet propose d'adhérer à la convention de partenariat avec le groupe Mammalogique Normand dans le cadre du programme régional «Piqu'en Ville» basée sur la deuxième proposition de compagnonnage. Le coût est supporté par la CCVOO.

La proposition est adoptée à l'unanimité. Madame le maire est autorisée à signer la convention au niveau 2.

Point n°1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre dernier a été reçu par mail par les conseillers.

Il y a eu des remarques de la part de Christopher Stonham. Ci-dessous les réponses de Madame le Maire :

- Son nom et prénom au point n°9 ont été retirés (abstention).
- Concernant les points 5 et 6, sur le vote des présidents de commissions : effectivement, le Maire est président de droit de chaque commission. C'est dans un souci de démocratie et pour ne pas imposer des présidences de commissions aux adjoints, que Elodie Pasquet a proposé un vote afin d'ouvrir à tous les membres du conseil ces deux présidences. La demande de modification concernant ce point n'est donc pas retenue.
- Concernant les remarques des conseillers lors du conseil : avant chaque réunion, un secrétaire de séance est désigné, qui prend en note les informations et remarques. Seules les remarques utiles à l'information des habitants sont écrites sur le compte rendu.
- Concernant le vote d'Isabelle Claude-Russo en visioconférence : cette situation est précisée dans le compte-rendu, il n'y a donc pas de vote à bulletin secret par procuration de pris en compte pour Isabelle Claude-Russo.

De plus, Elodie Pasquet précise que la loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019 ainsi que le code général des collectivités territoriales CGCT permettent la tenue partielle à distance des conseils municipaux, via l'article L2121-7 du CGCT.

Elodie Pasquet demande si les conseillers ont d'autres remarques ou modifications à apporter. Aucune remarque supplémentaire ne se présentant, le vote d'approbation est proposé.

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 septembre est adopté à l'unanimité.

Point n°3) Délibération relative à l'adhésion à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et délégation au Maire

Elodie Pasquet rappelle que les délibérations et arrêtés doivent être transmis à la Préfecture pour contrôle et légalité. Jusqu'à présent, cela se faisait en version papier, et Madame le Maire déposait au service courrier de la Préfecture le matin en allant à son travail les divers documents. A partir de janvier 2026, il sera obligatoire de les transmettre par voie dématérialisée via une plateforme sécurisée appelée @ctes.

C'est un dispositif plus rapide, sûr et économique. Pour que la commune de Vieux puisse y adhérer, il faut que le conseil municipal approuve le principe de la dématérialisation et donne délégation à Madame le maire pour signer la convention avec la Préfecture et le contrat avec le téléopérateur.

La convention avec la Préfecture est gratuite, c'est l'état qui met à disposition la plateforme, sans frais pour les communes. L'opérateur homologué à choisir par la commune peut avoir un coût, qui dépend de la taille de la commune, il faudra voir s'il y a possibilité d'une mutualisation.

Elodie Pasquet propose donc d'adopter cette délibération afin que la commune puisse passer à ce mode de transmission moderne et simplifié, et ainsi l'autoriser à signer la convention de télétransmission avec la Préfecture du Calvados et à signer tout contrat nécessaire avec le téléopérateur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Madame le Maire à signer la convention de télétransmission avec la Préfecture du Calvados ainsi que tout contrat nécessaire avec le téléopérateur.

Point n°4) Délibération relative au désherbage, mise au rebut des livres de la bibliothèque municipale et délégation au Maire

Afin d'assurer une base réglementaire pour l'opération de désherbage des documents de la bibliothèque, le conseil doit délibérer.

Le désherbage de la bibliothèque consiste à retirer des rayons les ouvrages abimés, obsolètes ou qui ne sont plus empruntés, afin de maintenir une collection à jour et attrayante.

La mise au rebut permet ensuite d'éliminer officiellement ces documents du registre de la bibliothèque.

Madame le Maire propose d'accepter le désherbage et la mise au rebut des livres de la bibliothèque municipale et demande de l'autoriser à signer tous les documents en lien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le désherbage et la mise au rebut des livres de la bibliothèque municipale ; et autorise Madame le Maire à signer tous les documents en lien.

Point n°5) Délibération relative à la demande d'APCR vélo

Prise de parole de David Besmier et Isabelle Claude-Russo.

Suite au dépôt de la demande de subvention APCR vélo (aide aux petites communes rurales), il y a une modification du devis, et le conseil doit délibérer sur le nouveau devis de Ingé Infra. En effet, la demande de septembre a été refusée pour cause de coût minimal insuffisant (2860 euros alors qu'il devrait être au minimum de 3000 euros). Un nouveau devis à hauteur de 3000 euros a été demandé à Ingé Infra en ajoutant, par exemple, une présentation du schéma cyclable en séance du conseil municipal. Une nouvelle demande de subvention pourra être déposée à la prochaine session en décembre.

Elodie Pasquet met au vote l'approbation de la modification relative à ce devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité le nouveau devis.

Point n°6) Retour sur les résultats du baromètre vélo sur Vieux

Prise de parole d'Isabelle Claude-Russo.

Le paramètre vélo est une enquête au niveau national proposée par la fédération des usagers de la bicyclette dans le but de mesurer le ressenti des cyclistes sur la cyclabilité de leur commune.

Le baromètre vélo est classé plutôt défavorable sur Vieux et fait nettement apparaître des besoins d'aménagements cyclables. Le ressenti des usagers démontre que de nombreuses zones sont perçues comme dangereuses, en particulier les carrefours et croisements, ainsi que les routes vers Maltot et Feugueurolles Bully.

Point n°7) Délibération relative à la nouvelle convention d'adhésion au service de la fourrière animale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

La commune a signé une convention avec la Communauté urbaine Caen la Mer afin de bénéficier des services de la fourrière animale située à Verson. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2024.

La municipalité doit renouveler la convention d'adhésion pour l'année 2025. Le montant de l'adhésion est de 0,84€ par habitant (environ 600€).

Madame le maire propose d'adhérer à la nouvelle convention avec le service de la fourrière animale, à effet au 1^{er} janvier 2025, reconduite pour une durée de 3 ans, de l'autoriser à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le service de la fourrière animale et autorise Madame le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans.

Point n°8) Informations et questions diverses

- Situation de Madame FOUQUET : la secrétaire titulaire solde ses congés (25 jours) du 29 septembre au 31 octobre. A partir du 1^{er} novembre, elle sera en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 6 mois.

- [Poste de remplacement de Lucas Provost](#) : la fiche de poste est en cours de rédaction.
- [Suivi des travaux de la réhabilitation de la salle des associations](#) : Thomas Le Batard présente l'avancement des travaux. Les menuiseries sont posées, l'isolation est commencée, la filerie électrique est prête. Dans la semaine à venir, le placo intérieur, l'électricité et la peinture doivent débuter. Le choix du revêtement de sol est décidé en concertation avec le conseil municipal. La salle devrait être finalisée pour la fin de l'année.
- [Point sur les contrats d'élagage](#) : Thomas Le Batard présente les travaux de printemps réalisés par la société Le Loup Perché puis le contrat d'automne à réaliser.
- [Défibrillateur automatique](#) : Thomas Le Batard propose de changer l'appareil existant situé près du terrain de foot et d'en installer un autre près de la mairie. Il va contacter Schiller et demander des devis. Il est évoqué des formations aux gestes de secours avec la Croix Rouge.
- [Transports scolaires collège d'Evrecy](#) : Mickael Rault fait part de la plainte d'habitants sur l'horaire de passage trop matinal du bus. Un échange avec Feuguerolles Bully avait été demandé mais n'a pas été suivi d'effet. Il est signalé qu'un deuxième bus de ramassage scolaire passant à Feuguerolles pourrait assurer un ramassage plus tardif sur Vieux dans la mesure où celui-ci fait le voyage presqu'à vide. 67 enfants sont inscrits au bus. Michaël Rault se rendra à la Région avec le président du syndicat.
- [Gens du voyage](#) : un groupe de gens du voyage a été présent sur les abords du terrain de foot du 11 au 23/09. Une convention a été signée prévoyant l'usage de la benne pour les déchets et une indemnité a été décidée sous la forme d'un don de 300€ à une association de la commune. La bibliothèque, via une ligne de trésorerie ouverte au CLIA, bénéficiera de ce don pour des petits travaux d'embellissement extérieurs. Des aménagements sont à l'étude afin d'éviter le stationnement sur le terrain de foot.
- [Personnes supplémentaires pour les commissions](#) : il manque des élus et non élus. Une publication sera faite sur le facebook de la commune pour tenter de recruter.
- [Retour sur la commission Sports, Loisirs, Culture, Tourisme](#) du 30/09 par Mickael Rault : un marché de Noël sera organisé à la salle polyvalente le 13 décembre avec participation de la bibliothèque pour lecture de contes, des stands de ventes de produits artisanaux, la venue du père Noël... Le groupe responsable des décorations de Noël se réunira les mardis matins à partir du 21 octobre dans l'atelier proche du terrain de foot. Un budget de 200 euros pour l'achat de petits matériels leur sera alloué. Les bonnes volontés sont les bienvenues.
- [Retour sur la commission CCAS](#) du 1/10 par Arnaud Dumoulin : la remise à jour du listing des aînés de la commune (plus de 70 ans) va être réalisée. L'organisation du repas des Viducasses du 8 mars a également été évoquée. Le thème cabaret a été retenu, avec un duo « imitation » et « karaoké » en animation. Les devis pour le repas seront ouverts à plusieurs prestataires des environs. La vaisselle sera mise à disposition par David Besmier. Des dispositifs sont sollicités pour aider une personne de la commune.
- [Retour sur la commission Information, Communication, Fêtes & Cérémonies](#) du 4/10 par Arnaud Dumoulin : la non parution du bulletin 2024 a été actée, l'année étant désormais trop avancée. Mais la demande d'informations des viducasses étant bien présente, un petit feuillet d'information avec quelques informations (nouveau bureau municipal, évènements à venir...) sera distribué dans le courant de l'automne en attendant la parution du bulletin 2025 en janvier 2026. La commission travaillera sur le sujet le 20 octobre.

- La cérémonie du 11 Novembre du regroupement de villages aura lieu cette année à Vieux (messe, cimetière, discours, verre de l'amitié).
- Retour de la réunion du Conseil Municipal des Jeunes du 4/10 par Clément Dumoulin : le ramassage annuel des déchets aura lieu le samedi 18 octobre de 10 heures à midi et se clôturera avec le partage d'un verre de l'amitié à la mairie. Des flyers informatifs sont à distribuer. Un élu par secteur encadrera l'activité qui se déroule en collaboration avec la bibliothèque qui accueille une exposition sur le recyclage.
Le désherbage du lavoir des Mareaux se poursuivra le 6 décembre à 10h.
Les jeunes sont partants pour participer à la fabrication de décorations de Noël. Une collaboration avec le groupe responsable des décorations de Noël peut être envisagé pendant les périodes de vacances scolaires.
- En projet, une collaboration avec le musée de Vieux pourrait permettre une visite du musée à destination des enfants de Vieux.
- Conseil communautaire : Des réunions de bilan des 6 dernières années sont organisées. La CCVOO a un nouveau directeur général.

Evènements à venir

- Fête de la pomme au verger le 9 novembre 2025
- Cérémonie du 11 novembre
- Festival de Noël le 13 décembre
- Noël des employés communaux 19 décembre 2025
- Vœux du Maire le samedi 17 janvier 2026 à 18h30
- Carnaval de l'école des 3 villages 7 mars à VIEUX
- Repas des Viducasses le 8 mars 2026
- Elections municipales les 15 mars et 22 mars 2026

Fin de la séance à 23h15

Prochain conseil municipal : lundi 10 novembre 2025 à 20h00

Le Maire, Elodie Pasquet

Le secrétaire, Aurélie Fenollosa